



REGLEMENT CYCLO'TOUR ROTOR 2024

Tout participant à l'une des épreuves du Cyclo'Tour Rotor reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans son intégralité.

Article 1 : Le Challenge et son calendrier

Le Cyclo'Tour Rotor est un challenge regroupant des cyclosporives comportant la mesure de performance individuelle et l'édition d'un classement.

Il y aura **7 épreuves** et à l'issue de la saison, nous garderons les **4 meilleurs résultats** de chaque participant.

Tous les participants, à au moins une manche, figureront au classement général du Cyclo'Tour Rotor 2024.

Pour être récompensé lors de la remise des prix finale, il faudra être classé à au moins 4 manches et être présent lors de cette remise des prix (le 20 octobre lors du Raid des Alpilles). Aucun lot ni trophée ne sera envoyé.

Sur chacune des épreuves, un règlement spécifique dictera les règles de l'épreuve. Tout participant s'engage à l'avoir lu et accepté lors de son inscription.

Les épreuves du Challenge Cyclo'Tour Rotor 2024 sont les suivantes :

- ✓ Cyclo Sud Bourgogne : 28 avril à Viré ;
- ✓ Lozérienne Cyclo : 5 mai à la Canourgue ;
- ✓ Cyclosporive la Vache qui rit : 26 mai à Lons le Saunier ;
- ✓ GF Sybelles La Toussuire : 14 juillet à La Toussuire ;
- ✓ Etape Sanfloraine : 11 août à Saint-Flour ;
- ✓ dVélos Lac d'Annecy : 25 août à St-Jorioz ;
- ✓ Raid des Alpilles : 20 octobre à Maussane les Alpilles ;



Article 2 : Le classement et sa cotation

Tous les parcours seront soumis à une cotation, liée à une grille de points spécifique.

Ce calcul de côtes, addition de la distance du parcours aux points de dénivelé (100m = 1 point km), permettra de classer les parcours selon 3 niveaux (1 / 2 / 3).
3 étant le niveau le plus élevé et 1 le niveau le moins élevé.

La cote 1 correspond aux parcours dont la cotation est inférieure ou égale à 120.
La cote 2 correspond aux parcours dont la cotation est comprise entre 121 et 149
La cote 3 correspond aux parcours dont la cotation est supérieure ou égale à 150.



Article 3 : tableau de cotation selon les épreuves

Epreuve	Km	Dénivelé +	Cotation	Cote
Cyclo Sud Bourgogne				
Parcours 135 km	135	2500	160	3
Parcours 88 km	88	1300	101	1
Lozérienne cyclo				
Parcours 155 km	155	2600	180	3
Parcours 105 km	105	1750	122	2
GF Les Sybelles La Toussuire				
Parcours 132 km	132	3300	165	3
Parcours 88 km	88	2500	113	2
Etape Sanfloraine				
L'étape Sanfloraine	156	2585	181	3
Les Gorges de la Truyère	122	1824	140	2
La Margeride	86	1580	101	1
dVélos Lac d'Annecy				
Parcours 130 km	130	2850	158	3
Parcours 110 km	110	2050	130	2
Vache qui rit				
Grand parcours	156	2600	182	3
Moyen parcours	112	1700	129	2
Petit parcours	80	1000	90	1
Raid des Alpilles				
Parcours 120 km	120	1150	132	2



En cas de modification de parcours, changement de kilométrage ou de dénivelé, la cotation de l'épreuve restera là-même pour la saison.

Article 4 : Classement par équipe

Un Classement Equipe sera mis en place sur le Challenge Cyclo'Tour Rotor. Pour figurer au classement, une équipe doit être composée d'au minimum 5 coureurs et s'inscrire via les inscriptions groupe/équipe.

Après chaque manche, le classement sera fait en additionnant les points Challenge des 5 meilleurs membres de l'équipe sur la manche. Ces 5 personnes peuvent être différentes sur chaque manche. Si l'équipe est représentée par plus de 5 personnes dans les classements de la manche, seuls les 5 meilleurs résultats de cette équipe seront pris en compte dans le classement par équipe. Il n'y aura pas de récompense équipe sur les différentes épreuves mais uniquement une récompense lors de la finale.

A l'issue de la saison 2024, la meilleure équipe sera récompensées lors de la remise des prix finale sur le Raid des Alpilles le 20 octobre 2024.

Pour figurer dans ce classement final, l'équipe doit avoir effectué au moins 4 manches du Challenge Cyclo'Tour Rotor.

Article 5 : les catégories

Les catégories du Cyclo'Tour Rotor 2024, s'alignent sur la réglementation internationale qui prévoit des tranches d'âges de 5 en 5 ans et sont maintenant conformes aux catégories des différents Championnats Masters et Amateurs sur route.

Dames : 9 catégories / Hommes : 9 catégories / Handisport : 1 catégorie

NOTA : Ces catégories seront celles du classement général du Challenge, aucune obligation n'est faite aux organisations de les mettre en application sur les épreuves, bien que cela soit souhaitable, les classements généraux étant édités à partir des années de naissance.

L'âge et la catégorie de chacun est déterminé par rapport à l'année de naissance.

Dame			Homme			Handisport	
F1	17 à 34 ans	2007 à 1990	M1	17 à 34 ans	2007 à 1990	H	Handisport
F2	35 à 39 ans	1989 à 1985	M2	35 à 39 ans	1989 à 1985		
F3	40 à 44 ans	1984 à 1980	M3	40 à 44 ans	1984 à 1980		
F4	45 à 49 ans	1979 à 1975	M4	45 à 49 ans	1979 à 1975		



F5	50 à 54 ans	1974 à 1970	M5	50 à 54 ans	1974 à 1970
F6	55 à 59 ans	1969 à 1965	M6	55 à 59 ans	1969 à 1965
F7	60 à 64 ans	1964 à 1960	M7	60 à 64 ans	1964 à 1960
F8	65 à 69 ans	1959 à 1955	M8	65 à 70 ans	1959 à 1955
F9	70 ans et +	1954 et avant	M9	70 ans et +	1954 et avant

Article 6 : les grille de points

A l'issue de chaque manche, des points seront attribués aux participants en fonction de leur place au classement et de la grille correspondante à la cotation de leur parcours



1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	...	30 ^{ème}	31 ^{ème}	...	100 ^{ème}	101 ^{ème}	...
650	640	630	620	610	605	600	595	590	585	582	579	576	-3 pt/place	515	513	-2 pt/place	385	384	-1 pt/place



1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	...	30 ^{ème}	31 ^{ème}	...	100 ^{ème}	101 ^{ème}	...
500	490	480	470	460	455	450	445	440	435	432	429	426	-3 pt/place	375	373	-2 pt/place	235	234	-1 pt/place



1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	...	30 ^{ème}	31 ^{ème}	...	100 ^{ème}	101 ^{ème}	...
350	340	330	320	310	305	300	295	290	285	282	279	276	-3 pt/place	225	223	-2 pt/place	85	84	-1 pt/place



Article 7 : le classement et récompenses

A l'issue de chaque épreuve le classement général sera publié au plus tard le mardi après l'épreuve sur le site www.cycling-challenge.fr

3 maillots de leader seront remis lors de la remise des prix de l'épreuve :

- 1^{er} homme → maillot bleu
- 1^{ère} Dame → maillot rose
- 1^{er} de plus de 50 ans → maillot gris

Les maillots devront obligatoirement être portés par les leaders des classements, sous peine de non-comptabilisation des points de l'épreuve pour le classement général.

A l'issue de la saison, lors de la remise des prix du Raid des Alpilles le 20 octobre à Maussane les Alpilles, les catégories suivantes seront récompensées :

- ✓ Les 3 premiers du Scratch Homme et Dame
- ✓ Le premier de chaque catégorie

Article 8 : Pack Saison 3, 5 ou 7 épreuves

Le PACK SAISON est un pack regroupant les inscriptions à plusieurs épreuves du Cyclo'Tour Rotor 2024.

L'inscription au PACK SAISON se fait exclusivement en ligne via le site internet : <https://cycling-challenge.fr/inscriptions/>.

Ouverture des inscriptions le 16 novembre 2023 :

Pack	Tarif de lancement (pour les 10 premiers inscrits tout pack confondu)	Standard
Pack 3 épreuves	105 €	135 €
Pack 5 épreuves	175 €	225 €
Pack 7 épreuves	245 €	315 €

Les inscriptions se clôtureront le dimanche 31 mars 23h59.

Le prix de l'inscription comprend ;

- L'inscription à chaque épreuve choisie ;
- Un maillot collector saison Cycling Challenge 2024 offert ;
- Un dossard personnalisé ;



- Une place garantie en sas prioritaire sur chaque épreuve (si la formule chrono a été choisie).

Le participant choisira lors de son inscription les épreuves et le(s) parcours de son choix (format rando ou chrono). Le tarif du pack restera le même peu importe ces choix.

La souscription au pack se fait pour un seul et même participant. En cas d'empêchement, il n'est pas possible pour le participant de céder ou de revendre son dossard sur une des épreuves.

Le maillot sera distribué au participant lors de sa participation à la première épreuve de son pack. Tout participant au pack saison reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement ainsi que de chaque règlement d'épreuve constituant son pack et en accepte les clauses dans son intégralité.

Assurance annulation :

L'organisation propose d'assurer l'inscription contre toutes causes accidentelles et imprévisibles qui rendraient impossible votre participation au pack saison

Nous vous proposons de souscrire à l'assurance qui vous permet, sous certaines conditions de vous faire rembourser 80% du montant des droits d'inscription (hors option et frais de services).

Cette assurance :

- Couvre toutes les causes imprévisibles et accidentelles survenues entre votre inscription et la date de la première course ;
- Est Valable jusqu'à 72 h après l'événement ;
- Assure une garantie si COVID 30 jours avant l'épreuve ;
- Permet un Remboursement en 72H si dossier complet ;
- Est Valable dans le monde entier.

Cette assurance est vendue au tarif de 12 / 19 / 27 € en fonction du pack choisi à l'inscription.

Article 9 : Droit à l'image

Par sa participation au Cyclo'Tour Rotor, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur ou ses ayants droit à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.